



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 juillet 2022 s'est réuni le 18 juillet 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Madame JAUNET,
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, MORIN

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames DEL RIO (pouvoir à Mme JAUNET), CARTON (pouvoir à Mr GROSPIRON),
BOUTOILLE (pouvoir à Mr GROSPIRON)
Messieurs BLANC (pouvoir à Mme JAUNET), GUERDA (pouvoir à Mr MARVILLE)
Mesdames CORMARY et DIVAY

Compte tenu des dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire s'appliquant jusqu'au 31 juillet 2022 « Fixation du quorum à un tiers des membres du conseil », le conseil peut se réunir.

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Mme JAUNET est élue secrétaire de séance.

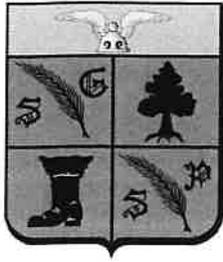
2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 :

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3/ VENTE DU KANGOO DE LA COMMUNE :

Comme convenu en réunion de travail, le Kangoo n'est plus utilisé et s'abime. Une demande a été faite à Renault Senlis pour en évaluer son tarif. Sa côte Argus est de 7051€ et il y a environ 2000€ de remise en état de carrosserie et Renault nous propose un prix de 6000€ en l'état.

Mme Le Maire demande au conseil l'autorisation au conseil de vendre le Kangoo à Renault.



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

A l'unanimité le Conseil accepte la proposition de Mme Le Maire.

4/ RENOVATION DU CABANON DU CIMETIERE :

Une demande de subvention a été demandé au département, qui nous a accordé 4390€ et à la DETR qui nous a accordé 5669€. Le montant du devis est de 17009,40€ TTC soit un reste à charge pour la commune d'un peu moins de 7000€.

A l'unanimité le conseil autorise Mme Le Maire à signer le devis de Bati-Perreira.

5/ DEMANDE D'INTERVENTION DE LA SAFER SUR LES PARCELLES B83 ET B84 :

Mme le maire indique qu'elle avait demandé à la SAFER une mise en surveillance des parcelles B83 et B84 suite à une demande d'installation de caravanes.

La Safer a aujourd'hui été consultée pour ce terrain, compte tenu de l'identité de l'acheteur elle nous indique qu'il y a un risque de cabanisation.

Une demande d'estimation sera faite au Domaine compte tenu du prix élevé du M2, une intervention en révision de prix sera alors demandée. Le propriétaire aura la possibilité soit d'accepter l'offre de la SAFER soit renoncer à la vente.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de demander l'intervention de la Safer et ainsi de leur garantir une bonne fin concernant la rétrocession des parcelles au profit de la commune.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à demander l'intervention de la SAFER.

Questions diverses :

Madame le Maire lève la séance à 20H10.

Christel Jaunet
Le Maire

